

MADE IN BREIZH

Marché artisanal estival

Cahier des charges - édition 2024

1 - Présentation

La ville d'Erquy organise **Made in Breizh**, marché artisanal estival.

Il se déroulera les lundis soir **du 08 juillet au 19 août 2024 inclus**, soit 7 soirées, sur le parcours estival allant de la Halle à la place des drapeaux en passant par le Doué de la Cuve de 17h00 à 21h00.

Les visiteurs y auront accès librement et gratuitement.

Date	Horaire	Lieu
lundi 08 juillet 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux
lundi 15 juillet 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux
lundi 22 juillet 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux
lundi 29 juillet 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux
lundi 5 août 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux
lundi 12 août 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux
lundi 19 août 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux
lundi 26 août 2024	17h00 à 21h00	La Halle, le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux

2 - Conditions d'accès

Le marché artisanal estival **Made in Breizh** reçoit exclusivement des artisans locaux (production artisanale, artistique, produits traditionnels, du terroir, ...) dont l'activité est en cohérence avec l'image de la Bretagne. Il faut préalablement faire acte de candidature et retourner un dossier complet (fiche de candidature à remplir accompagnée de diverses pièces à fournir) à la ville d'Erquy **au plus tard mercredi 30 avril 2024 dernier délai.**

Un comité de sélection statuera sur chaque candidature. Lorsque plusieurs propositions concerneront des gammes de produits similaires, il veillera à limiter le nombre de candidatures retenues. Il se réserve le droit de refuser une candidature ne lui paraissant pas en adéquation avec la notion d'artisanat, de production locale, de l'image d'Erquy ou de la Bretagne.

Les réponses seront transmises aux candidats au plus tard le 05 juin 2024.

Le fait d'être retenu pour une édition ne constitue pas un droit à revenir pour les éditions des années suivantes, il faut d'abord faire acte de candidature.

3 - Fonctionnement

Comme en 2023, la ville d'Erquy vous propose 3 emplacements stratégiques pour créer un parcours allant de la halle à la place des drapeaux en passant par le Doué de la cuve. Lors de la constitution de votre dossier de candidature, il vous sera demandé de classer par ordre de préférence les emplacements. Lors de l'attribution de ceux-ci, la ville d'Erquy s'engage à respecter dans la mesure du possible les préférences indiquées.

La Halle est l'emplacement privilégié pour les produits alimentaires, cet emplacement ne permet pas l'occupation d'un chalet.

Le Doué de la Cuve et la place aux drapeaux permettent l'occupation d'un chalet en bois. Ces chalets sont disponibles en 2 tailles différentes.

Désignation	Dimensions
Chalet en bois, petite taille au Doué de la Cuve et place des drapeaux	Façade 3,00 m Profondeur 2,00 m
Chalet en bois, taille moyenne au doué de la Cuve et place des drapeaux	Façade 3,60 m Profondeur 2,00 m
Espace libre sur la Halle pour les commerçants équipés de véhicule, de remorque ou de structure adaptée.	À préciser lors de l'inscription

L'emplacement sera défini par le placier désigné par l'organisation et ne pourra pas être contesté.

L'emplacement devra être laissé propre (des containers seront mis à disposition à cet effet à proximité).

Dans le cas de producteurs ayant besoin de leur véhicule (respect de la chaîne du froid, ...), ils doivent impérativement le préciser sur la fiche de candidature.

Possibilité de branchement électrique, la puissance nécessaire est à préciser sur la fiche de candidature.

Chaque artisan se chargera de son installation avec son propre équipement.

L'installation des artisans se fera de 16h00 à 17h00 exclusivement, sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy. Passé ce délai, les artisans devront stationner sur un emplacement désigné par la Police Municipale avant de pouvoir décharger leur matériel en vue de leur installation à l'emplacement qui leur est réservé.

La désinstallation se fera à partir de 21h00 (mais pas avant !), sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy.

Les véhicules devront être stationnés sur un parking réservé sur le boulevard de la mer, à proximité.

4 - Engagement

Chaque artisan sélectionné s'engage à être en situation d'exposition lors des 8 soirées à l'emplacement qui lui sera désigné par le placier.

En cas d'empêchement, il devra obligatoirement prévenir la ville d'Erquy de son absence et fournir une excuse recevable, faute de retrait définitif, sans qu'il puisse faire valoir un quelconque préjudice financier ou moral.

Chaque artisan autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles) prises dans le cadre de sa participation sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Chaque artisan s'engage à respecter le cahier des charges ainsi que les consignes de l'organisateur transmises par son délégué sur place (placier, agents de la ville d'Erquy).

Le code de la route sera bien évidemment respecté aux abords de l'espace d'exposition.

La participation au marché artisanal estival **Made in Breizh** implique l'acceptation totale et sans réserve de ce cahier des charges.

5 - Droit d'emplacement

Le droit d'emplacement est un engagement à être présent pour les 8 dates, il sera à régler en une seule fois par avis de somme à payer du Trésor Public. La somme indiquée ci-dessous vaut pour la totalité des 8 dates de l'été.

	Forfait
Chalet en bois, petite taille	83 €
Chalet en bois, taille moyenne	93,50 €
Espace libre pour les commerçants équipés de véhicules	83 €